
	<u>Pages</u>
1. Les transports de choses par route	1
1.1. Généralités	1
1.1.1. Classification	1
1.1.2. Les bases juridiques	1
1.1.3. Les autorités compétentes	2
1.2. Le transport pour compte propre	4
1.3. Le transport pour compte d'autrui	6
1.3.1. Le transport pour compte d'autrui, à titre gratuit	6
1.3.2. Le transport pour compte d'autrui, rémunéré	8
2. La réglementation relative au transport rémunéré de choses par route : généralités	9
2.1. Champ d'application	9
2.2. Principe de base	9
2.3. Exceptions	9
Résumé des chapitres 1 et 2	11
3. L'accès à la profession : généralités	13

4. L'accès à la profession : conditions spécifiques essentielles	15
4.1. Siège d'exploitation	15
4.2. La capacité professionnelle	16
4.2.1. Obtention du certificat de capacité professionnelle	16
4.2.2. Preuve de la capacité professionnelle	17
4.2.2.1. Le modèle actuel	17
4.2.2.2. Les anciens modèles	17
4.2.2.3. Les attestations de capacité professionnelle délivrées à l'étranger	18
4.2.3. Mise en œuvre du certificat de capacité professionnelle dans l'entreprise	18
4.2.3.1. Qu'entend-on par mise en œuvre du certificat de capacité professionnelle dans l'entreprise ?	18
4.2.3.2. Procédure	19
4.2.3.3. Remplacement du titulaire du certificat de capacité professionnelle	21
4.2.3.4. Limitation du nombre d'entreprises dans lesquelles la capacité professionnelle peut être mise en œuvre	22
4.2.3.5. Contrôle du respect de la condition de capacité professionnelle	22
4.2.3.6. Sanctions en cas de non-respect de la condition de capacité professionnelle	22

4.3. L'honorabilité	24
4.3.1. Définition	24
4.3.2. Dirigeants concernés	25
4.3.3. Condamnation pénale grave	26
4.3.4. Interdiction professionnelle	27
4.3.5. Preuve de la condition d'honorabilité	28
4.3.6. Procédure en cas de problème d'honorabilité	29
4.3.7. Conséquences du non-respect de la condition d'honorabilité	29
4.4. La capacité financière	30
4.4.1. Définition de la capacité financière	30
4.4.2. Montant du cautionnement	30
4.4.3. Mode de constitution du cautionnement	30
4.4.4. Preuve du cautionnement	31
4.4.5. But du cautionnement	31
4.4.6. Appel au cautionnement	32
4.4.7. Prélèvement sur le cautionnement	33
4.4.8. Dégagement des obligations de la caution	33
4.4.9. Reprise des obligations d'une autre caution solidaire	34
4.4.10. Libération de la caution	34
Résumé des chapitres 3 et 4	37
5. L'exercice de la profession : généralités	41
5.1. Les conditions d'exercice de la profession : tableau synoptique	41
5.2. Terminologie (applicable aux transporteurs belges)	44

6. L'exercice de la profession : les licences de transport national et communautaire	47
6.1. Demande d'une licence de transport national ou communautaire	47
6.2. Délivrance d'une licence de transport national ou communautaire	47
6.3. Caractéristiques des licences de transport national et communautaire	50
6.3.1. Principe	50
6.3.2. La licence de transport national (LTN)	50
6.3.2.1. Champ d'action	50
6.3.2.2. Modèle	50
6.3.3. La licence de transport communautaire (LTC)	51
6.3.3.1. Champ d'action	51
6.3.3.2. Modèle	51
6.3.3.3. Limitations au champ d'action de la LTC	51
6.3.3.4. L'attestation de conducteur	52
6.3.4. Dispositions communes aux licences de transport national (LTN) et aux licences de transport communautaire (LTC)	54
6.3.4.1. Forme	55
6.3.4.2. Validité	55
6.3.4.3. Copie supplémentaire	57
6.3.4.4. Remplacement	57
6.3.4.5. Duplicata	58
6.3.4.6. Renouvellement	58
6.3.4.7. Remplacement de véhicules momentanément hors service	59

7. L'exercice de la profession : les autorisations de transport extra-communautaire	59
7.1. Principe	61
7.2. Exceptions	62
7.3. Conditions requises pour l'obtention d'une autorisation de transport extra-communautaire	65
7.4. Délivrance des autorisations de transport extra-communautaire	66
7.4.1. Qui délivre les autorisations de transport extra-communautaire ?	66
7.4.2. Demande d'autorisations de transport bilatérales	67
7.4.3. Demande d'un duplicata d'une autorisation de transport bilatérale	67
7.5. Utilisation des autorisations bilatérales	69
7.6. Caractéristiques des autorisations bilatérales	69
7.7. Les autorisations de transport multilatérales CEMT	71
7.7.1. La C.E.M.T.	71
7.7.2. Les autorisations de transport multilatérales CEMT : champ d'action - avantages	71
7.7.3. Le contingent d'autorisations multilatérales de la C.E.M.T.	72
7.7.4. Les autorisations CEMT pour déménagements internationaux	73
7.7.5. Caractéristiques des autorisations CEMT	73
7.8. Exercices : détermination des licences de transport nécessaires en transport international extra-communautaire	74
Résumé des chapitres 5, 6 et 7	75

8. L'exercice de la profession : les lettres de voiture	79
8.1. Principe	81
8.2. Dispenses	81
8.3. Modèles	82
8.3.1. Règle générale : la lettre de voiture « CMR »	82
8.3.2. La lettre de voiture pour déménagement	80
8.3.3. La lettre de voiture pour transports à courte distance	80
8.3.4. Les lettres de voiture non normalisées	80
8.4. Délivrance	81
8.5. Utilisation	82
8.5.1. Numérotation	82
8.5.2. Exemplaires	82
8.5.3. Rubriques	82
8.5.4. Conservation	84
Résumé du chapitre 8	85
9. Les contrôles et les sanctions	87
9.1. Les contrôles	89
9.1.1. Les agents qualifiés	89
9.1.2. La recherche des infractions	89
9.1.2.1. L'accès aux véhicules et aux immeubles	89
9.1.2.2. Les pièces à produire	89
9.1.2.3. Véhicules sans licence de transport	90
9.1.2.4. Surcharge ou dimensions non-réglementaires	91

9.2. Les sanctions	90
9.2.1. La perception immédiate	90
9.2.2. Le proces-verbal	91
9.2.3. Les mesures d'office	92
9.2.4. La « co-responsabilité »	92
9.2.4.1. Principe	92
9.2.4.2. Mise en oeuvre	93
 Annexes	 95
 Tables des matières	 133